AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES, (face à l'Hippodrome)
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

ANNEXE AU BULLETIN N° 67 — 8 AVRIL 1966

/AVERTISSEMENT /

POMMIER - POIRIER

TAVELURES - Sur tous les arbres traités avant le 5 Avril, effectuer un nouveau traitement les 12 et 13, au plus tard le 14. En raison du développement actuellement rapide de la végétation et des risques de contamination, ce traitement est très important.

/INFORMATIONS /

POMMIER - POIRIER

OIDIUM - Dans les vergers où cette maladie sévit habituellement, ajouter un produit anti-oïdium à la bouillie contre la tavelure.

CHEIMATOBIE ET TORDEUSES DIVERSES - Dans les cultures où les dégâts de ces ravageurs ont été observés l'an passé, intervenir dès maintenant en ajoutant un insecticide au produit destiné à combattre la tavelure. (1)

PUCERONS - Sur les arbres où la présence de ces insectes a été notée à l'automne dernier de nouvelles colonies sont actuellement en cours de constitution. Les détruire dès maintenant en ajoutant un produit aphicide lors du traitement ci-dessus préconisé. (1)

COLZA

MELIGETHE - Les colzas étant à un stade particulièrement sensible, traiter sans attendre, toutes les cultures où la présence de cet insecte est constatée.

CHOU-FLEUR

MILDIOU - Ce champignon peut être très dommageable dès la levée. Pour enrayer son développement, effectuer au stade cotylédonaire, un traitement avec Zinèbe ou Mancozèbe. Le renouveler plusieurs fois à huit jours d'intervalle.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec la pulvérisation pneumatique, à condition de ne pas diriger le jet trop directement sur les jeunes choux.

(1) Dans le cas de traitement d'arbres en fleurs, n'utiliser comme insecticide ou aphicide que des produits reconnus non dangereux pour les abeilles, ou attendre la défloraison pour lutter contre ces ravageurs.

P 133

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX